

Pactes civils de solidarité (PACS)

Les PACS depuis leur création en 1999

191 500 PACS conclus en 2016 dont 96 % entre un homme et une femme

17 % ont été conclus chez un notaire

Près de 84 700 PACS dissous en 2016

Le pacte civil de solidarité a été instauré en novembre 1999. Initialement, les déclarations et dissolutions de PACS n'étaient enregistrées que par les greffes des tribunaux d'instances ; par la loi du 28 mars 2011, les notaires ont été habilités à enregistrer les PACS.

Période	Nombre de Pacs Conclus	Nombre de dissolutions
2016	191 537	84 662
2015	188 947	79 386
2014	173 731	76 267
2013	168 789	69 540
2012	160 793	61 507
2011	152 234	52 002
2010	205 550	43 628
2009	174 629	32 711
2008	145 960	25 802
2007	101 978	23 132

Source : ministère de la justice/SG/SEM/SDSE - RGC et fichier des notaires

Champ : France

(*)Un rattrapage des comptages des dissolutions est en cours, qui concerne potentiellement toutes les années –

En lien avec l'aménagement de la fiscalité en 2011, le nombre de PACS conclus a baissé pour la 1^{ère} fois depuis sa création, après avoir atteint un niveau record en 2010.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2011, les partenaires doivent choisir entre deux déclarations de revenus séparées ou une déclaration commune, pour l'ensemble de l'année du PACS, au lieu de faire trois déclarations. Se pacser en milieu d'année ne permet plus de bénéficier d'un « avantage » fiscal. Aussi les pics saisonniers observés jusque là en juin-juillet ont-ils disparu à compter de 2011, au profit d'un plus grand nombre de PACS conclus en fin d'année.

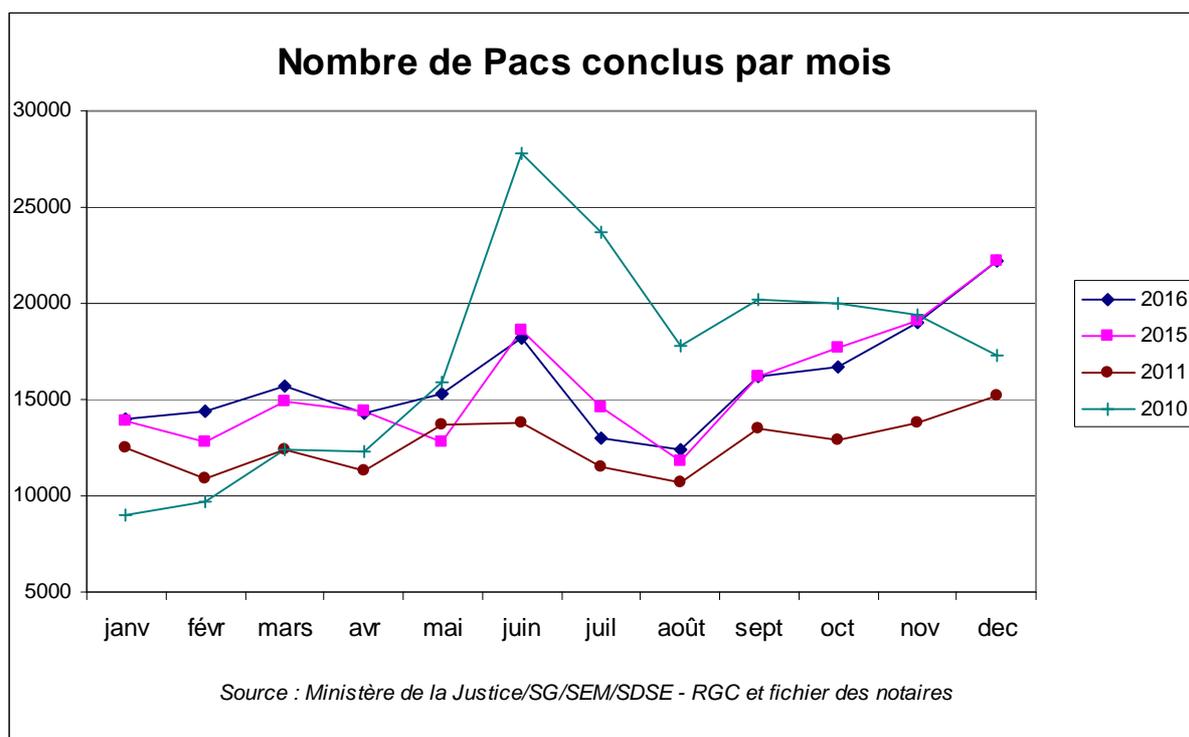


Tableau de synthèse sur les PACS
France entière

	Année 2016	1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016
Nombre de déclarations**	191 537	44 040	47 904	41 699	57 894
Age moyen des hommes à l'enregistrement du PACS (en année)	34,8	34,7	34,7	34,4	35,3
Age moyen des femmes à l'enregistrement du PACS (en année)	32,8	32,7	32,7	32,4	33,2
Nombre de dissolutions	84 662	13 252	24 404	30 704	16 302
Durée moyenne du PACS (en mois)	52,4	51,2	52,4	52,1	53,9
Nombre de délivrances de certificat de non-PACS *	25 178	6 122	5 927	5 723	7 406
Nombre de demandes de tiers *	349	111	96	54	88
Nombre de PACS conclus selon le sexe des partenaires**	191 537	44 040	47 904	41 699	57 894
homme-homme	3 862	866	949	902	1 145
femme-femme	3 250	714	905	787	844
homme-femme	184 425	42 460	46 050	40 010	55 905
Motif de dissolution du PACS	84 662	13 252	24 404	30 704	16 302
Commun accord des partenaires	40 972				
Demande unilatérale de l'un des partenaires	2 220				
Mariage	40 670				
Décès	730				
A l'initiative du tuteur, d'un commun accord	9				
A l'initiative du tuteur, demande unilatérale	6				
Non renseigné	55				

Source : Ministère de la Justice - SG - SEM - SDSE - exploitation statistique du RGC et fichier des notaires

* A compter du 1er juillet 2008, Certificats de non PACS et demandes de tiers relèvent maintenant principalement de l'activité des mairies.

** Par la loi du 28 mars 2011, les notaires sont désormais habilités à enregistrer les déclarations de PACS. Ils sont comptabilisés dans ce tableau.

D'autres tableaux sont disponibles sur internet (jusqu'en 2016)

Définition :

PACS (Pacte Civil de Solidarité)

Contrat conclu entre deux personnes majeures, non mariées, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser les modalités de leur vie commune. Le PACS confère aux partenaires des droits et des devoirs (exemple : ils s'engagent à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques). Les partenaires qui concluent un PACS doivent en faire la déclaration au greffe du tribunal d'instance dans le ressort duquel ils fixent leur résidence commune (à l'étranger, devant les agents diplomatiques ou consulaires). Les notaires ont été habilités à enregistrer les PACS, par la loi du 28 mars 2011.